

7. Pacte rural-Projet amélioration du parc municipal
8. Offre de services carte réseau routier SNC-Lavalin Inc.
9. Mandat pour Ecce Terra, arpenteurs, géomètres-Rang 7
10. La Croix-Rouge
11. Congrès FQM-73 es Assises annuelles
12. Correspondance
13. Varia
14. Période de question (s)
15. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

NO-15-119

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2015, au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 10 août 2015, telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

NO-15-120

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES
COMPTES DU MOIS ET DE
L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois d'août 2015 totalisant 66 826.75\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine du 32 au 35 totalisant 9 436.56\$\$ et autorisent la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	10 089.38\$
MRC	27 382.50\$
Protection incendie	702.91\$
Voirie	17 197.92\$
Eau potable	961.55\$
Déchets domestiques	3 564.63\$
Terrain jeux/sentier	932.51\$
Remises gouvernementales	3 035.14\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés) pour le mois d'août 2015.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Madame Jessika Lacombe, au nom de cette même municipalité.

ADOPTE

NO-15-121

**AVIS DE MOTION POUR
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 366**

DANNIE MERCIER donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle proposera un règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 241.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement numéro 366 est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents, la copie du règlement numéro 366 jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

NO-15-122

**ADOPTION DU PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 366
RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
AMENDANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 241**

Attendu que le règlement de zonage numéro 241 de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande est en vigueur depuis le 16 octobre 1990;

Attendu que le règlement numéro 156 de la MRC des Appalaches est entré en vigueur le 17 avril 2015;

Attendu que le conseil des maires de la MRC des Appalaches a, le 13 mai 2015. Indiqué par résolution la nature des modifications que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande doit apporter à son règlement de zonage pour être conforme au schéma d'aménagement suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 156 de la MRC;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015;

Attendu qu'une assemblée publique sera tenue le 5 octobre 2015;

En conséquence, il est proposé par, DANNIE MERCIER
Appuyé par, JEAN-MARIE RODRIGUE
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le projet de règlement numéro 366 règlement de concordance amendant le règlement de zonage numéro 241 soit adopté.

ADOPTE

NO-15-123

**ACHAT D'UN RÉSERVOIR
D'EAU POUR RÉPONDRE AUX
NORMES DE PROTECTION INCENDIE**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Suite à une consultation auprès de notre service d'incendie de la Ville de Thetford, des municipalités avoisinantes de notre MRC des Appalaches, ceux-ci nous ont recommandé la firme NEMO, fournisseur de réservoirs de fibre de verre pouvant être adapté pour le service de protection d'incendie et à bon prix. Une soumission nous a été soumise par la firme NEMO suite à notre demande.

Après analyse et vérification de la soumission, les membres de ce conseil acceptent l'achat d'un réservoir de fibre de verre de 47 500 litres ainsi que de différents équipements nécessaires pour la construction d'une réserve d'eau relativement à la protection incendie au montant de 15 900\$ taxes en sus. Le transport des réservoirs est inclus dans le prix. L'installation se fera par la municipalité soit en régie. Il sera situé le long de la rue Municipale pour un accès en tout temps par le service incendie.

ADOPTE

NO-15-124

**PACTE RURAL-AMÉLIORATION
DU PARC MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE
ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural accepte et appuie le projet « Amélioration du parc municipal » pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural contribue 13 917.28\$ soit 80% du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribue 3 478.72\$ soit 20% du projet;

POUR CES RAISONS, la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande autorise Madame Jessika Lacombe, mairesse à signer le protocole d'entente concernant ce projet dans le cadre des projets du Pacte rural ainsi que tous documents connexes.

ADOPTE

NO-15-125

**OFFRE DE SERVICES
CARTE RÉSEAU ROUTIER
SNC-LAVALIN INC.**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent la Firme SNC-Lavalin inc. pour faire la réalisation d'une carte montrant l'ensemble des réseaux routiers de notre municipalité et des informations connexes.

Cette carte sera utilisée avec l'aide du personnel technique et du responsable des travaux publics de la municipalité comme outil de travail pour noter et faire l'inventaire des travaux passés et la planification des travaux à réaliser ultérieurement en fonction des besoins de la municipalité.

Les honoraires pour réaliser ces activités totalisent un montant forfaitaire de 1 500\$ plus taxes.

ADOPTE

NO-15-126

**MANDAT POUR ECCE TERRA,
ARPENTEURS, GÉOMÈTRES
RANG 7**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : ROCK CÔTÉ

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent la firme Ecce Terra, arpenteurs, géomètres pour tracer un plan montrant l'emprise (chemins, accotements, fossés, etc.) , la description, le mesurage pour déterminer qui doit assumer les frais de travaux (creusage de fossés, réparation) dans ce secteur à partir de la courbe avant le 648 au 690 dont le rang 7 est commun à la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et à la municipalité d'Irlande.

Les honoraires pour réaliser ce plan totalisent 1500\$ plus taxes.

ADOPTE

NO-15-127

**CONTRIBUTION ANNUELLE
À LA CROIX-ROUGE**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Afin que la Croix-Rouge puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter des responsabilités visées par la présente entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec.

La municipalité accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge.

La municipalité s'engage à verser un montant annuel de 150.00\$ pour 2015. C'est la contribution demandée par la Croix-Rouge pour une population de moins de 1 000 habitants.

ADOPTE

NO-15-128

**CONGRÈS FQM-73 ES
ASSISES ANNUELLES**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Madame Jessika Lacombe, mairesse à assister au congrès annuel de la FQM du 24 au 26 septembre 2015 au Centre des Congrès de Québec et à lui rembourser le montant incluant les taxes pour : Hôtel, repas et déplacement pour cet évènement. Les frais d'inscription de 695.00\$ plus taxes et sont défrayés par la municipalité.

ADOPTE

NO-15-129

CORRESPONDANCE

Aucune

NO-15-130

VARIA

Aucun

NO-15-131

PÉRIODE DE QUESTIONS (S)-

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets

Madame Jessika Lacombe, mairesse arrive à la séance à 20h21.

NO-15-132

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER

ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 22.

ADOPTE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.